

COMMUNE DE VILLENEUVE LES CERFS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 06 AVRIL 2018 à 20H30

L'an deux mille DIX HUIT, le 06 AVRIL le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villeneuve les Cerfs, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roland GENESTIER, Maire.

Date de la convocation : **28 MARS 2018** - Membres en exercice : **14** - Membres ayant pris part : **8**

Secrétaire de séance : *DE OLIVEIRA Stéphanie*

Etaient Présents : BARNABE Bernard, DANCHIN André, DOS SANTOS Bruno, DE OLIVEIRA Stéphanie, GENESTIER Roland, OLLIER Lucien, PIGNOL Sébastien, CROZET Frédéric.

Etaient Absents : LEROY Emmanuelle, MOISSIER Séverine, QUICHON Jean-Pierre, DEVAINE Christophe.

Procuration(s) : MORENO Marie Line à PIGNOL Sébastien - LARBRE Marie-Thérèse à GENESTIER Roland.

DELIBERATION N°01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 Et VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2017 - 06042018-1

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable, par budget, est retracé ci-après.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et présenté le compte de gestion de Madame Le Receveur Municipal Christine LINDRON. Il est conforme en tous points au compte administratif 2017, tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget \ 2017	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	307 170,56 €	420 335,01 €	98 079,81 €	266 791,71 €
Résultat de l'exercice	113 164,45 €		168 711,90 €	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2016 : 78 028,43 €
 Résultat de l'exercice 2017 : **113 164,45 €**
 Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 191 192,88 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2016 : - 25 340,66 €
 Résultat de l'exercice 2017 : **168 711,90 €**
 R.à.R de l'exercice 2017 dépenses : - 84 194,00 €
 Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 59 177,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Approuve le compte de gestion 2017
- Vote le compte administratif 2017

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Et VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017 - 06042018-2

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable, par budget, est retracé ci-après.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et présenté le compte de gestion de Madame Le Receveur Municipal Christine LINDRON. Il est conforme en tous points au compte administratif 2017, tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Budget	2017		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Service Assainissement	18 813,11 €	25 476,36 €	11 864,83 €	14 298,22 €		
Résultat de l'exercice	6 663,25 €		2 433,39 €			

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2016 : 11 758,71 €

Résultat de l'exercice 2017 : 6 663,25 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 18 421,96 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2016 : 12 147,05 €

Résultat de l'exercice 2017 : 2 433,39 €

R.à.R de l'exercice 2017 dépenses : - 25 000,00 €

R.à.R de l'exercice 2017 recettes : 16 160,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 5 740,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Approuve le compte de gestion 2017
- Vote le compte administratif 2017

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Et VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2017 - 06042018-3

Le compte de gestion décrit, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable, par budget, est retracé ci-après.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et présenter le compte de gestion de Madame Le Receveur Municipal Christine LINDRON. Il est conforme en tous points au compte administratif 2017, tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2017	Section de fonctionnement	
budget		
C.C.A.S.	Dépenses	Recettes
	497,30 €	4 276 €
Résultat de l'exercice	3 778,70 €	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2016 :	2 183,29 €
Résultat de l'exercice 2017 :	3 778,70 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	5 961,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Approuve le compte de gestion 2017
- Vote le compte administratif 2017

VOTE Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°04 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017- BUDGET PRINCIPAL - 06042018-4

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 25 340,66 €		168 711,90 €	84 194,00 €	- 84 194,00 €	59 177,24 €
Fonctionnement	103 369,09 €	25 340,66 €	113 164,45 €			191 192,88 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL COMULE AU 31/12/2017 : 191 192,88 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 191 192,88 €

VOTE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°05 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017- BUDGET ASSAINISSEMENT - 06042018-5

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	12 147,05 €	2 433,39 €	25 000,00 €	- 8 840,00 €	5 740,44 €
			16 160,00 €		
Fonctionnement	11 758,71 €	6 663,25 €			18 421,96 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL COMULE AU 31/12/2017 : 18 421,96 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 18 421,96 €

VOTE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°06 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET CCAS - 06042018-6

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2016	Résultat de l'exercice 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Fonctionnement	2 183,29 €	3 778,70 €	5 961,99 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL COMULE AU 31/12/2017 : 5 961,99 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 5 961,99 €

VOTE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N°07 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017 - 06042018-7

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la Commune de Villeneuve les Cerfs poursuit une politique de stabilité fiscale grâce à laquelle les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) n'ont pas augmenté depuis 2006.

Monsieur le Maire propose un maintien des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti au même niveau que ceux de l'année 2017 :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Taxe d'habitation	08,52 %	08,52 %
Taxe foncière sur le bâti	12,00 %	12,00 %
Taxe foncière sur le non bâti	91,00 %	91,00 %
Produit attendu :		<u>113 044,00 €</u>

VOTE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°08 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 - 06042018-8

Vu les articles L1611-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2018

Après avoir vu en détail chaque article et par chapitres et opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de budget primitif principal 2018 de la Commune de Villeneuve les Cerfs comme suit :**

Principal \ Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D/R réelles	556 886,00 €	368 318,00 €	70 303,00 €	8 500,00 €
Lignes 002 et 001	/	191 193,00 €	/	143 372,00
D/R d'ordre	2 625,00 €	/	R.à.R = 84 194,00 €	2 625,00 €
TOTAL	559 511,00 €	559 511,00 €	154 497,00 €	154 497,00 €

- **D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :**

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	559 511,00 €	559 511,00 €
Investissement	154 497,00 €	154 497,00 €
TOTAL DU BUDGET	714 008,00 €	714 008,00 €

BUDGET PRIMITIF Principal 2018

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°09 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018 - 06042018-9

Vu les articles L1611-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2018

Après avoir vu en détail chaque article et par chapitres et opérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de budget primitif 2018 Assainissement de la Commune de Villeneuve les Cerfs comme suit :**

Assainissement \ Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D/R réelles	16 000,00 €	119 087,00 €	554 500,00 €	427 250,00 €
Lignes 002 ou 001	/	18 422,00 €	/	14 581,00 €

D/R d'ordre	14 300,00 €	7 787,00 €	7 787,00 €	14 300,00 €
023 virement à la section investissement	114 996,00 €	/	/	114 996,00 €
Reste à réaliser	/	/	25 000,00 €	16 160,00 €
TOTAL	145 296,00 €	145 296,00 €	587 287,00 €	587 287,00 €

- **D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :**

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	145 296,00 €	145 296,00 €
Investissement	587 287,00 €	587 287,00 €
TOTAL DU BUDGET	732 583,00 €	732 583,00 €

BUDGET PRIMITIF Assainissement 2018 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION N° 10 - BUDGET PRIMITIF CCAS 2018 - 06042018-10

Vu les articles L1611-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2018

Après avoir vu en détail chaque article et par chapitres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de budget primitif 2018 du CCAS de la Commune de Villeneuve les Cerfs comme suit :**

CCAS	Budget	Section de fonctionnement	
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement		7 962,00 €	7 962,00 €

R002 = 5 962,00 € + 2 000,00 €

BUDGET PRIMITIF CCAS 2018 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune.

Fait à Villeneuve les Cerfs,
Le 09 avril 2018

Monsieur le Maire
Roland GENESTIER

